

## **Les étudiants africains en France au XXe siècle**

### **Introduction :**

C'est au cours du XXe siècle que l'immigration en France se diversifie notamment à travers l'apogée de l'empire colonial. En effet, si en 1848 seulement 1 %% des immigrés en France sont issus de pays africain, en 1986 ils représentent 40 % des immigrés en France. L'immigration africaine dans le but de s'instruire n'a pas débuté au XXe siècle, pendant la traite certain jeunes africains étaient amenés en France pour qu'ils soient formés à devenir prêtres ou instituteurs. Au XIXe siècle, la colonisation de l'Afrique entraîne la multiplication de ces départs, qui restent limités, dans le but de former une élite locale. Toutefois, ce n'est à partir des années 20 que cette mobilité est vraiment institutionnalisée, on peut alors vraiment parler d'étudiants, car ceux-ci viennent en métropole pour suivre des études supérieures. Cette mobilité estudiantine est intimement liée aux fluctuations de l'empire colonial qui rythme le nombre d'étudiants accueillis ainsi que l'accueil, du moins institutionnel, qui leur est fait. Ainsi, nous nous demanderons comment évolue l'accueil et l'intégration des étudiants africains en France au XXe siècle, au travers des fluctuations de l'empire colonial, jusqu'à la chute de celui-ci. Tout d'abord, nous verrons que cette immigration est durant l'entre-deux guerres une immigration d'élites créatrice d'élites, puis nous verrons que les années cinquante voient un renouveau de l'immigration des étudiants africains désormais "citoyens de l'Union française", enfin, nous étudierons la mutation de cette immigration dans un contexte postcolonial à partir des années 60.

### **I) Dans l'entre-deux guerres, une immigration d'élites créatrice d'élites**

#### **A) Une immigration encore rare réservée à une élite**

Dans les années 20, cette immigration encore rare concerne surtout une élite politique (Léopold Sédar Senghor (premier président du Sénégal), le prince du Dahomey (aujourd'hui Bénin) ...) et intellectuelle (ex : Touvalou Quenum, codirecteur de la revue Les continents dans l'entre-deux guerres). Toutefois, ils ne sont que très peu nombreux, ne dépassant pas les 75 étudiants par ans, étant plutôt autour des 40 étudiants par ans en moyenne. De plus, ils ne suivent des formations que peu

diversifiées, la plupart d'entre eux se forment pour devenir vétérinaires ou instituteurs.

B) Une première génération d'étudiants africains aux prémices d'un mouvement contestataire

C'est principalement à Paris que se lie au début du XXe siècle immigration africaine et antillaise, à l'origine des premiers mouvements intellectuels et politiques noirs. Ces mouvements sont formés de deux pôles, un plus modéré, assimilationniste revendiquant une égalité entre colonisés et métropolitains sans remettre en question la colonisation elle-même, l'autre plus radical, qui dès l'entre-deux guerres prône l'indépendance des colonies et se rapproche idéologiquement du communisme. Ces deux pôles mettent en avant la réhabilitation des cultures noires africaines et antillaises. Ce mouvement prend de l'ampleur dans les années 30 au travers du courant de la "négritude" (terme créé par Aimé Césaire en 1935). Ce courant permet à de nombreuses figures d'émerger telles que: Aimé Césaire (Martinique), les sœurs Nardal (Martinique), Jacques Rabemanjan (Madagascar), Birago Diop (Sénégal)... Ce mouvement milite pour une reconnaissance des valeurs culturelles des peuples noirs et contre l'oppression coloniale de ces cultures. Il en découle en 1947 la revue *Présence Africaine*, plateforme de la diffusion de ce mouvement. Toutefois ce mouvement culturel avant d'être politique atteint rapidement ses limites et essuie plusieurs critiques au sein des intellectuels noirs ce qui crée une fracture. Ainsi, une partie du mouvement se radicalise revendiquant un anticolonialisme de plus en plus affirmé, influencé notamment par les travaux d'Aimé Césaire ou encore Frantz Fanon dans les années 50.

## **II) Après la seconde Guerre Mondiale, une immigration de "citoyens de l'Union française"**

### **a) Une accélération nette de l'immigration étudiante africaine**

En 1946 la création de "l'Union française" transforme de façon importante l'immigration étudiante africaine. En effet, celle-ci vient abolir le statut d'Indigène pour le remplacer par le statut de citoyens. Cela vient notamment faciliter l'immigration étudiante africaine qui ne fait qu'augmenter jusque dans les années 60. Il est toutefois difficile d'évaluer leur nombre d'après les recensements de l'époque les effectifs globaux d'africains en France passent de 13 517 en 1946 à 17 787 en 1962, toutefois, il n'existe pas de données précises sur la part d'étudiants parmi eux. Selon certaines estimations ils seraient autour de 250 en 1946, près de 800 en 1950 et environ 2000 en 1955. Les premiers chiffres précis à notre disposition à propos des étudiants africains en France à notre disposition proviennent d'un recensement du ministère de l'éducation nationale pour l'année scolaire de 1959/1960, sont alors recensés 4 544 étudiants africains en France dont

2 516 à Paris. Cette concentration à Paris alimente l'importante effervescence intellectuelle de la capitale à l'époque. En 1949 la France met en place une forte politique de bourses, ainsi la moitié des étudiants africains en France à l'époque sont boursiers ce qui permet d'accroître la mixité sociale des étudiants africains. Ainsi, selon une étude de l'IFOP de 1961 à propos de l'origine sociale des étudiants africains en France : 28% d'entre eux sont issus de familles de cadres, professions libérale ou dirigeants, 25% de familles d'agriculteurs, 20% de famille de commerçant, 10% de familles de fonctionnaires, 8% de familles d'employés, et 3% à la CSP (catégorie socio-professionnelle) indéterminée. Ainsi malgré une diversification notable près de la moitié d'entre eux sont tout de même issus d'une élite sociale. Les origines géographiques de ces étudiants sont également assez concentrées : 79% d'entre eux sont issus d'AOF (Afrique occidentale française), 10% d'AEF (Afrique équatoriale française) et 11% de Madagascar. Selon cette même étude ces étudiants sont majoritairement chrétiens alors que la religion majoritaire en AOF et l'islam.

### **b) Un accueil mitigé autant institutionnel que dans l'opinion publique**

Avec l'augmentation des étudiants africains, malgré une forte structure administrative, l'accueil au temps du point de vue des institutions que des Français semble mitigé. Cela se traduit tout d'abord par une forte précarité des étudiants africains. Cela est dénoncé en 1953 dans un article de Mongo Béti dans Présence Africaine. Ainsi, il explique que malgré le fait qu'ils soient majoritairement issus d'une élite sociale et économique, peu des étudiants africains bénéficient d'une aide de leurs parents. Or, les bourses de 21 000 anciens francs n'étaient pas suffisantes pour assurer la vie à Paris où les loyers s'élèvent à 7 000 anciens francs, les repas au restaurant universitaire à 75 anciens francs et un aller-retour en métro à 40 anciens francs. Cela sans compter les frais de santé ou de fournitures scolaires. Selon l'étude IFOP de 1961, 52% des étudiants africain de l'époque vivent avec moins de 40 000 anciens francs, et seulement 5% d'entre eux avec plus de 85 000 anciens francs. Or, seulement 45% d'entre eux sont logés en cités universitaires tandis que 56% d'entre eux expriment des difficultés à se loger. Dans une étude du sociologue d'origine sénégalaise Jean Pierre Ndiaye réalisée en 1960 à Paris, seul 34,4 % des étudiants africains interrogés portent un jugement favorable sur les Français, tandis que 61,8% d'entre eux portent un jugement défavorable ou neutre. Dans cette même étude, seul 3,8% des étudiants africains interrogés déclarent que les Français ne sont pas racistes. Les Français sont décrits par les interrogés comme : ayant un racisme sournois qui n'est pas nécessairement apparent mais qui se situe dans le rapport à l'autre et étant individualistes et égoïstes.

### **c) Une nouvelle génération d'étudiants plus radicaux qui remettent en question leurs prédécesseurs**

Les années 50 constituent un pivot entre la première génération d'étudiants africains et la nouvelle génération en rupture avec celle-ci. Bien que cette rejoigne la revue Présence Africaine qui perdure, elle est plus radicale que ses prédécesseurs. Cette nouvelle génération a des idéaux plus proches du marxisme et est très marqué par le rapport de force international. Souvent, comme l'explique dans un article de 1953 ces africains sont présent en France par nécessité et non par choix. En effet l'enseignement dans leurs pays d'origine n'est souvent à l'époque pas encore très développé. C'est dans cette période d'après-guerre qu'apparaissent plusieurs organisations syndicales telles que l'AGEAP (Association générale des étudiants africains de Paris) crée en 1946 et qui donne naissance en 1950 à la FEANF (Fédération des étudiants d'Afrique noire en France). La FEANF devient assez rapidement l'organisation majoritaire et la plus influente et le reste jusqu'à sa dissolution. La FEANF lutte pour l'indépendance et le droit des étudiants en métropole tout au long des années 50. Elle publie notamment un journal à parution irrégulière : L'Etudiants d'Afrique Noire. Ce journal, marqué par sa radicalité est saisi à plusieurs reprises par la justice, ainsi, son rédacteur en Chef de 1956 à 1957 est inculpé en 1957 pour "atteinte à la sureté extérieure de l'Etat". En effet, le journal avait sous sa direction publié plusieurs articles en Faveur du FLN en Algérie. Cette opposition dans la radicalité à la génération précédente est marquée par exemple par la contribution de Majhemout Diop, futur secrétaire général du PAI (parti africain de l'indépendance) en 1957, et principal opposant de Léopold Sédar Senghor au Sénégal après 1960.

### **III) Une mutation de cette immigration dans un contexte post colonial à partir des années 70**

#### **a) Un accueil impacté par le contexte post-colonial**

Malgrès l'indépendance des états africains, la pénurie de cadre dans ces pays maintien la croissance des étudiants africains en France. Ainsi tandis qu'en 1962, 3 873 étudiants africains sont recensés en France ils sont 17 216 en 1977 soit 15 ans plus tard. En effet la France trouve un grand intérêt à poursuivre la formation de l'élite de ses anciennes colonies car cela lui permet de garder un certain control sur celles-ci (ex : Léopold Sédar Senghor au Sénégal). Ainsi l'état français accorde de nombreuses bourses aux étudiants africain, cela lui permet de rester, malgré la concurrence des pays de l'Est et de l'URSS, la 1ère destination des étudiants de ses anciennes colonies. Cette place privilégiée s'explique aussi pour des questions de langue, la colonisation ayant largement diffusé l'enseignement du français dans les anciennes colonies, mais également par des accords passés entre la France et ses anciennes colonies. Ces accords permettent notamment aux étudiants issus des anciennes colonies africaines de bénéficier de la liberté de circulation et d'établissement. De plus, les associations étudiantes des africain sont soumises à la loi de 1901 et non aux régimes des associations étrangères ce qui permet à des

organisations comme la FEANF de jouer le rôle de syndicat et de parti pour les étudiants. Enfin, les diplômes français et africains sont considérés administrativement comme équivalents, facilitant les échanges d'étudiants. Toutefois, ce régime spécial disparaît petit à petit dans les années 70, et de mesures de plus en plus restrictives en matière de visa sont mises en place.

## **b) Un engagement étudiant qui perdure malgré l'indépendance**

Après l'indépendance des états africains au début des années 60, l'engagement des étudiants africain perdure notamment à travers la FEANF qui se rapproche de plus en plus des idéaux communistes incarnés par l'URSS, la Chine ou encore Cuba. Se développe alors dans les représentations étudiantes ce que l'on appelle alors "l'esprit Bandung", forme d'ancêtre du tiers-mondisme. Si la FEANF n'est pas interdite tout de suite, elle perd petit à petit son pouvoir en matière de bourses et de logement, elle est finalement dissoute le 5 mai 1980 par le gouvernement Valérie Giscard D'Estaing.

## **Conclusion**

Les étudiants africains en France au XXe siècle sont à la racine d'un mouvement culturel et politique qui se radicalise au fur et à mesure des générations d'étudiants ce qui entraîne une forte répression un durcissement progressif de l'accueil de ces étudiants au tournant des années 70. Cette dynamique a perduré jusqu'à aujourd'hui comme le montre la loi immigration du 19 décembre 2024 qui instaure la mise en place d'une caution "retour" incitant les étudiants à retourner dans leurs pays une fois leurs études achevées, les soumettant également à un quota d'étudiants pouvant s'installer en France à la suite de leurs études.